



**AURA**  
CONSULTANTS

Transformations / Restructurations



ANOV France  
Revitalisation du bassin de Beauvais

---

Comité de suivi du 1er décembre 2016  
Présentation synthétique de la convention



## Rappel du contexte

---

- La société ANOV France opère sur le secteur d'activité de la réparation d'équipements de communication, marché peu dynamique, en particulier dans le domaine de la réparation à destination des Fournisseurs d'Accès à Internet.
- Une dégradation significative du portefeuille clients, à travers la perte du contrat SFR/Numéricâble, qui représentait 20% du chiffre d'affaires total sur 2014, a fortement impacté la charge de l'entreprise, notamment pour le site de production de Beauvais, conduisant en 2016 à une perte d'exploitation estimée pour la société à - 4.3m€.
- Afin d'atténuer la portée de ces difficultés sur le site de Beauvais, le groupe ANOVO a engagé des investissements de production nouveaux sur ce site pour un montant de 272 000 euros, investissements autorisant des transferts de charge permettant in fine de préserver 62 emplois localement.
- Toutefois, face à la perte de ce marché et malgré ces transferts de charge, la Direction d'ANOV France a été contrainte de négocier avec ses partenaires sociaux un plan de sauvegarde de l'emploi, homologué le 13 janvier 2016 par la DIRECCTE de PICARDIE et conduisant à la suppression de 47 postes dans l'établissement de Beauvais.
- Au titre des dispositions du code du travail, la mise en place de ce PSE impose à l'entreprise, de manière distincte aux actions inscrites au sein du PSE et de l'accompagnement individuel des salariés concernés, une obligation de revitalisation territoriale qui lui a été notifiée par Monsieur le Préfet en date du 8 février 2016.
- En conséquence une convention de revitalisation, conclue entre l'entreprise et l'Etat, fixe les mesures prises par ANOV France pour contribuer à la reconstitution des emplois supprimés. Les contenus de cette convention sont précisés dans le présent document.



## Le cadre fixé par la convention ( 1/2)

---

- **Objectifs :**

- La présente convention a pour objet de contribuer à la création d'activités et au développement économique sur le territoire, et devra contribuer à la création a minima de 47 emplois durables (CDI et CDD d'au moins 6 mois ; nombre exprimé en ETP)

- **Zone d'intervention :**

- Les actions prévues par la convention s'exercent sur le périmètre de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis dans son périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Convention peut toutefois permettre le soutien d'un projet significatif en dehors du périmètre d'intervention, sous réserve d'accord du Comité d'engagement

- **Contribution financière :**

- La contribution de l'entreprise au titre de la convention de revitalisation est de 175 000 €. Ce montant constitue dans sa totalité un budget d'aides directes à destination d'entreprises et de projets du territoire

- **Durée de la convention :**

- La durée de la présente convention est fixée à 18 mois à compter de la date de sa signature. Elle pourra éventuellement être prolongée de 6 mois par accord entre les signataires



- **Pilotage et suivi :**

- Un comité d'engagement et un comité de suivi, présidés par Le Préfet de l'Oise ou son représentant, sont institués (cf attributions et composition plus loin)

- **Ingénierie :**

- La mise en œuvre du programme de revitalisation est confiée à AURA Consultants, cabinet mandaté par l'entreprise ANOV France (sans affecter la contribution de la présente convention de revitalisation)

- **Quitus :**

- Les objectifs de la présente convention seront considérés comme réalisés dès lors que les objectifs de créations d'emplois auront été atteints ou que le budget total mobilisé sur l'opération aura été engagé et validé par un comité de suivi de clôture



## Le périmètre d'intervention



Communauté  
d'Agglomération  
du Beauvaisis

- Une agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui comptera 45 communes et près de 97 000 habitants



# Un plan d'action qui repose sur 2 leviers complémentaires

---

- **1 - Un fonds d'intervention constitué d'un fonds de subvention de 175 000 €**
  - Il privilégiera les aides directes et s'attachera à favoriser la création d'emplois auprès d'entreprises susceptibles de se développer ou de s'implanter sur le territoire
  - Il pourra soutenir l'insertion de personnes en difficulté ou de personnes handicapées
  - Mobilisable sous forme de subventions à la création d'emplois, il sera engagé en fonction de l'intérêt du projet, des emplois prévus ainsi que des ressources mobilisables par l'entreprise aidée
  - Les projets portés par des ex salariés d'ANOV France feront l'objet d'une attention particulière. Les éventuelles créations d'emplois issues de ces projets pourront bénéficier d'un soutien renforcé
  
- **2 – Une ingénierie d'accompagnement pour identifier et accompagner des projets :**
  - Une action d'information et de prospection locale, visant à identifier des projets structurants :
  - Document à destination des entreprises du territoire, encarts de communication à travers les réseaux et outils de communication des partenaires locaux du développement économique, des actions conduites en lien avec les acteurs locaux ( petits déjeuners d'information, participations aux principales manifestations économiques...)
  - Les projets identifiés bénéficieront :
    - D'un appui conseil par un consultant spécialisé
    - D'une assistance à la mobilisation de financements, en lien avec les acteurs locaux/régionaux
    - Du montage et de la validation d'un business plan, permettant notamment d'objectiver la situation de l'entreprise, son projet, et l'effet de levier produit par l'aide envisagée
  - Une action de prospection ciblée à destination de PME extérieures au territoire



# Le contenu opérationnel de la convention

---

Le fonds de subvention, mobilisable sous la forme d'une aide directe de 3 750 € en moyenne (fonction de l'analyse du projet), et l'ingénierie d'accompagnement associée pourront soutenir :

- **La création d'emplois durables** dans le cadre de projets structurants
- **La création d'entreprise**
  - Entreprise en cours de création, ou créée depuis moins de 6 mois
  - Cette aide pourra le cas échéant être complétée des aides à la création d'emplois
- **La reprise d'entreprises**
  - En cours de reprise, ou reprise moins de 6 mois, afin de soutenir la pérennité d'activités
  - Cette aide pourra le cas échéant être complétée des aides à la création d'emplois
- **Plus ponctuellement, l'insertion de personnes en difficultés ou de personnes handicapées**
  - Soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) et aux Entreprises Adaptées
  - Le comité d'engagement définira les structures bénéficiaires et les montants alloués
  - Les structures bénéficiaires présenteront en comité de suivi le bilan de leurs activités et l'usage fait des dotations concernées en valorisant les créations d'emplois qu'elles auront concouru à soutenir et/ou les investissements en faveur des bénéficiaires



## La recherche de projets mobiles

---

Une action complémentaire du programme de création d'emplois, proposée par Aura Consultants

- Une action de prospection
  - Ciblée et nominative
  - A destination de PME extérieures au territoire d'intervention, situées autour de l'axe Paris-Beauvais
  - Au regard de l'offre d'accueil disponible, à qualifier avec les acteurs locaux
  
- Une veille à l'échelle nationale
  - Projets mobiles susceptibles de se positionner sur le territoire d'intervention
  - Capitalisation sur nos outils de veille, réseaux , partenaires ( Avocats d'affaires, partenaires spécialisés en France et à l'international)
  
- Des prises de rendez-vous à organiser avec l'équipe opérationnelle dès aujourd'hui pour garantir une action menée en concertation avec les acteurs locaux





- **Au titre du programme de revitalisation, l'action du prestataire portera sur :**
  - Le pilotage global du dispositif pour le compte d'ANOV France
  - La représentation, autant que de besoin, de l'entreprise auprès de l'ensemble des parties concernées
  - Le soutien à la création et au développement de l'emploi sur le périmètre d'intervention
  - La gestion et l'animation du fonds d'aide à la création d'emploi et d'entreprise
  - Le reporting
  - L'animation et le secrétariat des Comités d'engagement
  - Le secrétariat des Comités de suivi



AURA  
CONSULTANTS

MICHEL SIGOT

Président

+33 6 10 48 47 95

• 35, rue Saint-Georges 75009 Paris

Siège social:

• 25, rue des Martoulets 03110 Charmeil